

aux prescriptions de la présente dépêche, dont je vous prie de m'accuser réception.

Le Ministre secrétaire d'État de la Marine et des Colonies.

Signé : C^{te}. P. de CHASSELOUP-LAUBAT.

Le Commandant de la station ne doute pas que cette recommandation du Ministre produira tout son effet, et que si quelques pièces sont en retard, elles ne tarderont pas à lui être remises.

Papeete, le 31 juillet 1861.

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N^o 230. — Par décision du 1^{er} juillet 1861, M. Naudot, capitaine d'infanterie de Marine, est nommé substitut du procureur impérial, en remplacement de M. Delieux de Savignac, écrivain de Marine, empêché.

N^o 231. — Par décision du 1^{er} juillet 1861, M. Orsmond, interprète des bureaux du Commissaire Impérial, est nommé interprète des tribunaux du Protectorat.

N^o 232. — Par ordre de l'Ordonnateur faisant fonctions de Directeur de l'Intérieur, M. Faucompré (Alfred-Alexandre), receveur de l'Enregistrement et des Domaines chargé d'organiser le service à Taïti, débarqué de la corvette *La Galatée*, le 12 juin 1861, prendra ses fonctions à compter dudit jour.

N^o 233. — Par décision du 18 juillet 1861, la Commission spéciale chargée de l'examen des jeunes indiens se présentant au concours sur l'étude de la langue française est composée de :

MM. l'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur, président,
Dubois de Lavalette, Directeur des affaires Européennes,
De Kersabiec, officier d'ordonnance du Commissaire Impérial, chef
de la 3^e section des services indiens.

Darling, interprète, chef de la 4^{re} section du même service.

N^o 234. — Par décision du 24 juillet 1861, un congé de convalescence pour France, et dont la durée sera fixée par S. E. le Ministre de la Marine et des Colonies, est accordé à M. Delieux de Savignac, écrivain de Marine, avec passage aux frais de l'État.